LE GUIDE DE L'ORGANISATEUR

Édition 2024 7-16 JUIN



SOMMAIRE

- 1. C'est quoi Les Nuits des Forêts?
- 2. Je veux prendre part!
- 3. Préparer mon événement
- 4. Communiquer sur mon événement
- 5. Utiliser mon kit signalétique
- 4. Accueillir du public le jour et la nuit



1

C'EST QUOILES NUITS DES FORÊTS?

Photo © Olga Bast

10 JOURS DE FESTIVAL EN FORÊT Du 7 au 16 juin 2024

UN FESTIVAL GRAND PUBLIC

pour sensibiliser le grand public à l'histoire, à la situation et à la gestion de nos forêts, ainsi qu'aux usages du bois, à travers des expériences sensibles, collectives et inspirantes!

PLUS DE 200 FORÊTS OUVERTES

publiques comme privées, partout en France, de jour comme de nuit.

UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

- Pour mieux comprendre la forêt et l'impact du changement climatique sur ces écosystèmes
- Pour sensibiliser à la multifonctionnalité de la forêt et découvrir les métiers de la forêt et du bois
- Pour développer une approche sensible à la forêt et favoriser l'expérience vécue
- Pour partager des moments conviviaux et se reconnecter à la nature
- Pour apprendre à réduire son impact sur le vivant et transmettre les bons gestes pour protéger la forêt
- Pour susciter l'échange et mobiliser les citoyens

L'ASSOCIATION ORGANISATRICE



Développer un projet de société pour les forêts, créatif, engagé et participatif!

En favorisant le dialogue entre forêt et art, l'association Nuits des Forêts souhaite sensibiliser la société aux enjeux forestiers et promouvoir de nouveaux équilibres entre les humains et le vivant, à l'échelle de chaque territoire.

Pour inviter la société à mieux connaître et comprendre les forêts françaises, l'association initie des actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens, dans l'objectif de contribuer à un nouveau projet de société pour les forêts.

www.nuitsdesforets.com

LES VALEURS

des Nuits des Forêts

- 1. Informer et diffuser la connaissance sur la forêt, la gestion forestière et les usages du bois
- 2. Sensibiliser à l'importance de la protection de la biodiversité et de la sauvegarde des écosystèmes forestiers
 - 3. Encourager l'évolution des comportements individuels et collectifs en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique
 - 4. Expérimenter des solutions durables pour vivre en forêt dans le respect maximal de son rythme et de ses habitants non-humains
 - **5.** Favoriser le dialogue entre la société et les forestiers et créer des moments d'échanges et de convivialité
 - 6. Susciter des engagements profonds, inspirer l'action collective et la recherche de solutions créatives pour la forêt
 - 7. Promouvoir l'accès à la nature gratuit et pour tous, favoriser l'expérience vécue et la régénération des imaginaires collectifs

Pour lire la Charte des Nuits des Forêts dans son intégralité, cliquez ici!



PRENDRE PART

Comment participer?

Pour participer aux Nuits des Forêts, vous devez:

- Assurer un accueil durant toute la durée de votre ouverture: Les personnes en charge de l'accueil (propriétaires, gestionnaires, intervenants ou bénévoles...) ont pour mission d'orienter les visiteurs, de leur expliquer les comportements à adopter pour évoluer en forêt sans nuire à son environnement, et de transmettre des connaissances sur la forêt.
- Faire intervenir au moins un acteur culturel et/ou un projet artistique
- Faire intervenir au moins un acteur spécialiste de la forêt et/ou du bois
- Programmer au moins **une activité pédagogique, culturelle, artistique ou conviviale**, de jour ou de nuit : toutes les activités proposées participeront à la valorisation de la forêt et se feront dans le respect des équilibres écologiques.
- Utiliser **le kit de communication et de signalétique** que l'équipe des Nuits des Forêts vous enverra en amont de l'événement.

Besoin d'aide ? L'équipe des Nuits des Forêts vous accompagne

- En vous suggérant des contenus pour votre programme et en vous mettant en lien avec des intervenants (forestiers, artistes, experts, associations, scientifiques...)
- En vous fournissant un kit de communication, un kit signalétique, et le Guide de la vie en forêt pour les participants au festival
- En vous aidant à trouver des bénévoles proches de chez vous



LES GRANDES ÉCHÉANCES

- Clôture de l'appel à participation :
 15 janvier 2024
- Date limite de transmission de votre programme pour inscription à l'agenda en ligne (remplissage de votre fiche événement):
 7 avril 2024
- Début de la communication grand public et ouverture des inscriptions :
 6 mai 2024

CAS PARTICULIERS:

ASSOCIER VOTRE MANIFESTATION À L'AGENDA DES NUITS DES FORÊTS

Vous organisez **<u>déjà</u>** une manifestation culturelle en lien avec la forêt et souhaitez l'inscrire à l'agenda en ligne des Nuits des Forêts ?

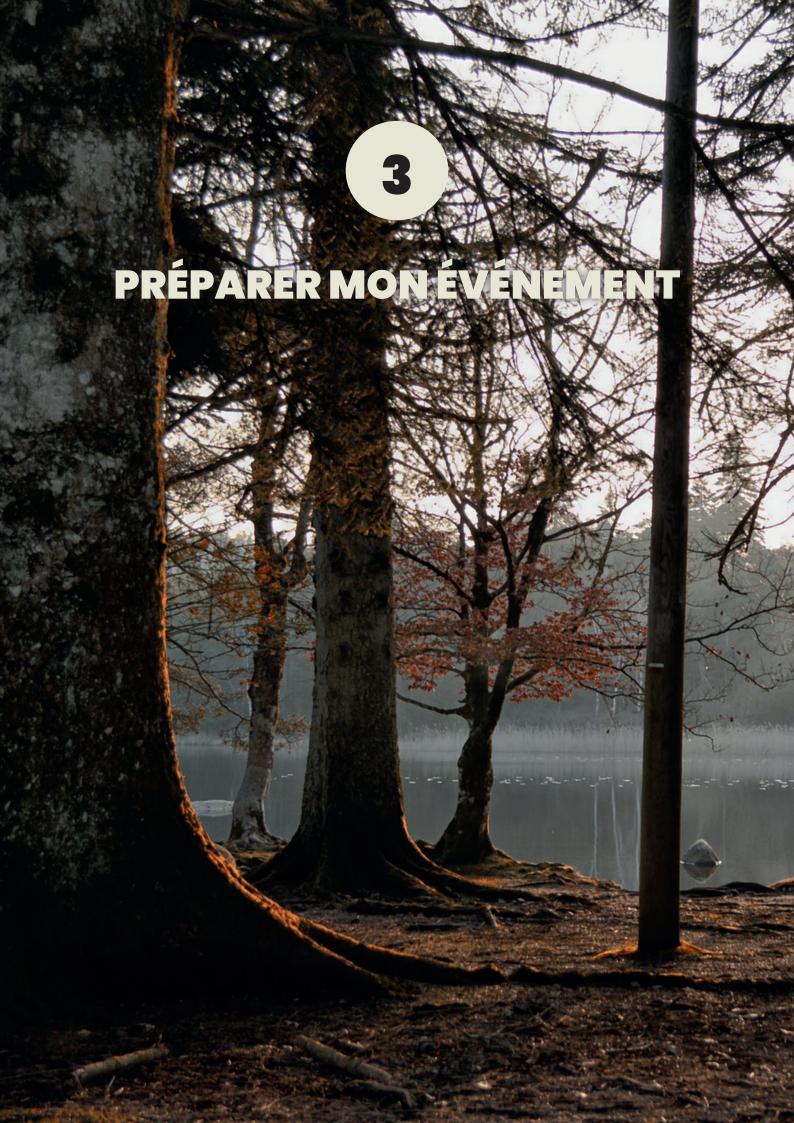
Pour que votre manifestation intègre les Nuits des Forêts, elle doit :

- Se dérouler aux mêmes dates que les Nuits des Forêts (7-16 juin 2024)
- Avoir lieu en forêt ou sur la thématique de la forêt, du bois...
- Partager les valeurs des Nuits des Forêts

Vous remplissez ces conditions et souhaitez inscrire votre événement à l'agenda des Nuits des Forêts ?

CONTACTEZ-NOUS AVANT LE 26 AVRIL!

contact@nuitsdesforets.com



De quoi se charge Nuits des Forêts?

- \checkmark Animation et gestion de l'agenda en ligne
- ✓ Mise à disposition des supports de communication à tous les organisateurs (kit de communication)
- √ Communication nationale : réseaux sociaux, relations presse et partenariats médias
- √ Aide à la personnalisation de vos supports de communication (affiche et flyer)
- √ Centralisation des inscriptions aux événements sur demande :
 - Option 1 : Vous centralisez vous-mêmes vos inscriptions et indiquez simplement à l'équipe des Nuits des Forêts la démarche à suivre pour les personnes souhaitant s'inscrire
 - Option 2 : Vous souhaitez que Nuits des Forêts gère vos inscriptions, dans ce cas vous précisez la jauge de participants par activité et l'équipe des Nuits des Forêts vous communiquera votre liste d'inscrits la veille de l'événement
- √ Relai de vos appels à bénévoles dans notre base de données

Ce qu'il vous reste à faire :

- ✓ Remplir votre fiche événement avant le 7 avril pour que l'équipe des Nuits des Forêts puisse l'inscrire à l'agenda en ligne
- ✓ Nous transmettre des visuels (dont au moins 1 en HD) pour communiquer sur votre événement
- √ Utiliser le kit communication qui vous sera transmis début avril
- √ Relayer la communication des Nuits des Forêts sur vos réseaux sociaux
- √ Mettre à disposition de relais locaux (offices de tourisme, mairies, collectivités, journal local, etc.) les éléments du kit de communication
- ✓ Préparer votre événement, en lien avec vos intervenants
- ✓ Assurer le bon déroulement de votre évènement et s'assurer du respect de l'environnement forestier par l'ensemble des intervenants et participants
- √ Se rapprocher de votre assureur afin de couvrir votre événement

Démarches & assurances

- 1. Le propriétaire ou gestionnaire de la forêt (publique comme privée) dans laquelle vous organisez votre événement doit obligatoirement être prévenu et avoir donné son accord.
- 2. Les Nuits des Forêts encouragent l'organisation d'événements intimistes, en petite jauge, et ne nécessitant pas ou peu d'installations. Pour ne pas avoir à effectuer de démarche particulière, nous vous conseillons de :
 - Limiter la jauge maximale de votre événement à 100 personnes en simultané
 - Ne monter ni chapiteaux, ni tribunes, ni gradins
 - <u>Ne pas empiétez sur la voie publique</u> : si les jauges de participants ne correspondent pas aux capacités de stationnement des parkings aux alentours, il vous faudra déclarer votre manifestation auprès de la commune concernée
 - Ne pas vendre d'alcool aux visiteurs
 - Ne pas faire de feu en cas de risque incendie et en cas d'arrêté préfectoral
 - <u>Prendre en compte le bien-être et la tranquillité du voisinage</u> dans les diffusions sonores

Si votre événement sort de ce cadre, vous devrez vous-mêmes vous assurer de sa conformité et effectuer les démarches nécessaires (déclarations et assurance), notamment :

- Si vous souhaitez installer un chapiteau, des gradins ou autre structure
- Si votre évènement empiète sur la voie publique (par exemple si les jauges de participants ne correspondent pas aux capacités de stationnement des parkings aux alentours), vous devrez le déclarer à la mairie et à la préfecture concernées (cf. <u>Organisation de manifestations, défilés ou rassemblements sur la voie publique</u>).
- <u>Si vous souhaitez ouvrir une buvette</u>, vous devrez demander l'autorisation du maire de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons (cf. <u>Les règles applicables à l'ouverture d'un débit de boisson</u>).
- 3. Assurances : Chaque propriétaire de forêt accueillant du public doit être couvert par une responsabilité civile. Rapprochez-vous de votre assureur pour bénéficier de la couverture adéquate (à nous transmettre au plus vite et avant le 24/05/2024).
- 4. <u>Paiement des droits d'auteur</u>: En cas de diffusion de musique au public, vous devez en informer la délégation régionale de la <u>SACEM</u>, qui vous adressera un contrat.

Communiquer sur mon événement

AVANT

Communiquez en amont de l'événement, sur les réseaux sociaux ainsi qu'auprès de relais de communication locaux (office de tourisme, mairies...) en utilisant le kit de communication fourni par l'association Nuits des Forêts

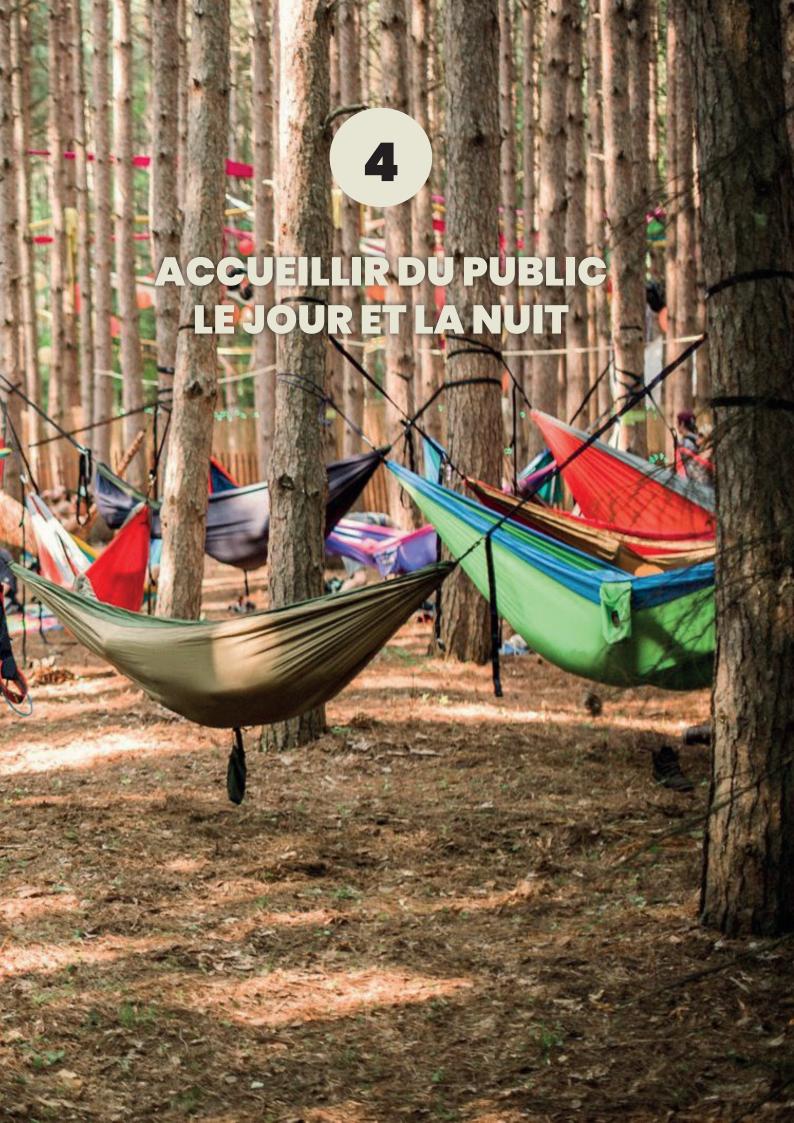
De quoi sera composé le kit de communication (100% numérique) :

- L'affiche principale du festival
- Des affiches complémentaires personnalisables
- Des déclinaisons pour les réseaux sociaux
- Des indications pour vous guider dans votre communication sur les réseaux sociaux

PENDANT

Pensez à prendre quelques photos ou vidéos de votre événement!
Pour communiquer sur les réseaux sociaux, utilisez les hashtags
#NuitsdesForêts ou #NDF





Conseils

pour orienter le public

1. Il est parfois difficile de se retrouver en forêt... Pour faciliter l'arrivée de vos visiteurs, donnez un point de RDV:

- Accessible
- Précis (une adresse, des coordonnées GPS, ou même une suite d'indications à suivre)
- Avec un espace de stationnement correspondant à votre jauge de participants

2. Votre événement a lieu de nuit?

- Invitez les participants à venir avec leur lampes torches / de poche / frontales
- Vous pouvez apporter des lampes solaires d'extérieur en supplément
- N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin de bénévoles pour vous accompagner!

De quoi sera composé le kit de signalétique?

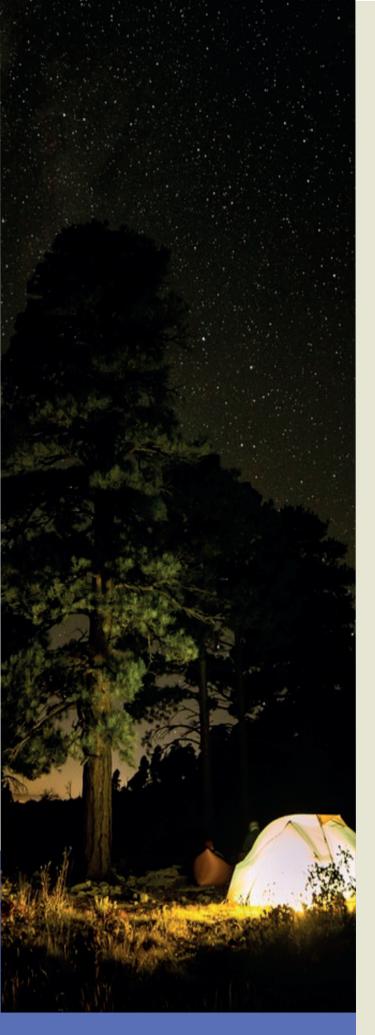
- Des propositions de signalétique pour orienter vos visiteurs
- Une bombe de peinture à la craie (effaçable et écologique)
- Un pochoir du logo des Nuits des Forêts
- Quelques exemplaires de l'affiche principale du festival



Vous avez besoin d'aide pour organiser votre événement?

N'hésitez pas à nous contacter, Nuits des Forêts mobilisera

son réseau de bénévoles!



Conseils pour les organisateurs de bivouac

Nuits des Forêts invite à permettre l'organisation de bivouacs <u>dans les forêts et emplacements autorisés.</u>

NB : Dans les forêts domaniales, gérées par l'Office national des forêts, le bivouac est interdit sauf dans les aires expréssément dédiées à cet effet.

Nous vous invitons à accompagner les participants dans cette expérience unique. En amont de votre soirée, nous vous conseillons de :

- Contacter vos participants afin de les prévenir du matériel à prévoir : tentes, lampes, matelas et sacs de couchages... mais aussi eau et nourriture si vous n'avez pas prévu de leur fournir à manger et à boire!
- **Délimiter une zone** dans votre forêt dans laquelle le bivouac sera autorisé

Prévention feux de forêt

9 feux sur 10 sont d'origine humaine, adoptons <u>les bons gestes</u>.

Météo des forêts

À partir de juin, dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un **niveau de danger** de feux de forêts établi à partir de prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Peuvent être déconseillées / réglementées / interdites les activités suivantes :

- · L'accès et la circulation dans les bois, forêts, landes, garrigues ;
- Les barbecues et feux ;
- Les travaux pouvant générer des étincelles.

Pour connaître ces possibles restrictions, renseignez-vous sur le site de votre préfecture et sur le site <u>Météo des forêts</u>.



Affiches de prévention

Le Ministère de la Transition Écologique, l'ONF et Météo-France publie un modèle d'affiche de prévention à destination du grand public sur les feux de forêt et de végétation.

N'hésitez pas à les imprimer et à les afficher sur votre événement!



UN DOUTE? UNE QUESTION?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER!

CONTACT@NUITSDESFORETS.COM